

Règlement intérieur des ateliers de la Compagnie des Excités

Saison 2025-2026

Préambule :

Le présent règlement intérieur précise le fonctionnement de La Compagnie Les Excités dans le cadre de ses ateliers.

La Compagnie Les Excités est une compagnie de théâtre d'improvisation professionnelle qui a pour objet : Produire et diffuser des spectacles et autres prestations scéniques de théâtre d'improvisation ou de théâtre classique. Former sur des techniques de théâtre d'improvisation ou en lien avec le théâtre.

Article 1. Frais d'inscription

L'accès aux cours adultes de la Compagnie les Excités est soumis à une inscription via un formulaire HelloAsso ou papier (cf annexe) recensant les informations nécessaires à la participation à ces ateliers.

Ce formulaire d'information ne vaut pas acceptation de l'inscription.

L'inscription définitive se fait par validation de la compagnie et après le paiement des frais d'inscription de 321€ (comprenant les 2€ d'adhésion à l'association). Le paiement peut être effectué en 3 fois sans frais (paiement via Hello asso ou 3 chèques bancaires, débités à l'inscription/janvier/avril).

Le cas de départ individuel en cours de saison ne donne droit à aucun remboursement.

Article 2. Créneaux et déroulé des séances

Différents ateliers et créneaux sont proposés

- Ateliers adultes avec deux niveaux (MJC Jean Moulin de Bourg les Valence / Maison Nagues de Romans sur Isère)
 - Découverte (Débutants) : mardi de 20h à 22h
 - Approfondissement (Avancés) : mercredi de 20h 22h
- Ateliers enfants : à partir de 8 ans (MJC Jean Moulin de Bourg les Valence) le mercredi de 18h45 à 19h45

L'ouverture d'un créneau de cours est dépendant du taux de remplissage de ce dernier (cours débutant ou intermédiaire). En cas de non ouverture du créneau, un remboursement des frais d'inscription sera effectué par la Compagnie.

Une séance d'essai gratuite est possible sur le mois de septembre afin de tester l'activité.

Chaque adhérent peut demander d'intégrer le groupe "Découverte" ou "Approfondissement".

Néanmoins le choix de l'intégration du groupe est validé par la Compagnie au vu de critères personnels : niveau de jeu, année d'expérience dans la pratique du théâtre classique et/ou d'improvisation, comportement vis-à-vis du groupe.

Les cours sont donnés par les comédien·ne·s professionnel·le·s de la Compagnie Les Excités ou des comédien·ne·s-formateurices externes.

Quelque soit l'atelier, plusieurs formateurices interviendront sur toute la saison afin d'enseigner une thématique en accord avec le programme pédagogique de la Compagnie.

Les cours termineront sur un spectacle de restitution, au terme des trente séances.

Ce spectacle mettra en pratique les enseignements de l'année et sera encadré par les comédien·ne·s de la compagnie.

En plus des cours hebdomadaires, des temps de cohésion et de spectacles pourront être proposés sur l'année, en accord avec les envies et les capacités individuelles de chaque participant·e.

La compagnie proposera également des stages thématiques complémentaires en supplément afin d'approfondir des aspects travaillés sur l'année ou découvrir de nouvelles techniques en dehors du programme.

Article 3. Engagements mutuels

Les engagements des adhérent·e·s :

- Prendre connaissance du fonctionnement de La Compagnie et accepter les dispositions du présent règlement intérieur.
- S'inscrire définitivement fin septembre au plus tard
- Prévenir en cas d'absence ou de retard par mail ou téléphone
- Se présenter à l'heure au début de chaque cours.
- Avertir la compagnie Les Excités ou les formateurs en cas d'arrêt en cours d'année
- Avertir en cas de difficultés rencontrées lors d'une séance ou encore d'un souci susceptible de perturber la participation.

Les engagements de La Compagnie Les Excités :

- Proposer un programme de formation progressif sur toute la saison avec des formateurs d'expérience
- Etre à l'écoute des difficultés individuelles ou du groupe et prendre les dispositions nécessaires pour y remédier
- Favoriser la création artistique par tous et pour tous

Il est interdit aux formateurices, permanent·e·s ou ponctuel·le·s, ainsi qu'aux bénévoles actifs de se présenter en état d'ébriété ou sous l'effet d'une quelconque drogue, dans le cadre d'un spectacle ou d'une formation financée par l'association.

Article 4. Responsabilité de l'Association

La Compagnie Les Excités dégage toute responsabilité en dehors des créneaux horaires des ateliers. De plus, l'association n'est responsable que dans l'enceinte des locaux, parking exclu.

Article 5. Matériel et locaux

La Compagnie Les Excités est locataire de la maison Nugues et de la MJC Jean Moulin. Le respect des locaux doit être opéré par l'ensemble des adhérents et formateurs.

Pour la Maison Nugues, les adhérent·e·s pourront circuler librement dans les lieux suivants : le plateau, la salle de spectacle, les couloirs, les toilettes, la cuisine.

Pour la MJC Jean Moulin, les adhérent·e·s pourront circuler librement dans la salle d'entraînement et les sanitaires associés.

L'ensemble du groupe devra se responsabiliser et veiller :

- Au respect du matériel et des locaux
- Au rangement de la salle après utilisation
- A l'extinction de la lumière et du chauffage à son départ
- A la fermeture des portes à clés
- A ne pas fumer à l'intérieur des locaux (concerne l'ensemble des locaux : couloirs, plateau...)
- A ne pas manger ni boire sur le plateau

Article 6 . Vie de l'association

Les adhérent·e·s de La Compagnie Les Excités sont convoqués une fois par an pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Cette convocation comprend l'ordre du jour fixé par le Conseil d'Administration en tenant compte des questions soumises par les membres actifs au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée.

Article 7. Protection des données

Les informations recueillies par consentement lors des inscriptions sont enregistrées dans un fichier informatisé par La Compagnie Les Excités. Ces données ne sont accessibles que par les salarié·e·s et les membres du Conseil d'Administration de la Compagnie Les Excités. Elles sont stockées pendant 5 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur

Nom/Prénom :

À

le

Signature